



Royaume du Maroc

# Développement des ressources en eau au Maroc

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES



Kyoto - Mars 2003



Sa MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

## EXTRAIT DE DISCOURS DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI

« ... Si notre pays recèle, par la grâce de Dieu, des ressources naturelles abondantes, c'est aussi la volonté divine qui tient à nous mettre à l'épreuve de la sécheresse.

Les effets pervers de ce phénomène auraient pu être plus graves pour notre économie et pour l'équilibre de notre écosystème, sans la politique éclairée de l'eau, conduite par **Notre Vénéré Père**, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, politique qui a amené le Conseil Mondial de l'Eau à attribuer, le nom de **Hassan II** au prix international le plus prestigieux qui consacre la meilleure œuvre mondiale dans le domaine hydraulique. »

Ouverture de la 9ème session du Conseil supérieur de l'eau et du climat  
Agadir, le 21 juin 2001

« Aujourd'hui, plus que jamais, l'humanité éprouve l'impérieuse nécessité d'élaborer une vision planétaire et intégrée de la gestion de l'eau. Aussi, le moment me semble venu pour que soit enfin prise une initiative audacieuse, généreuse et réaliste dans le cadre du programme du NEPAD et des grands rendez-vous de l'année, notamment le troisième Forum Mondial de l'Eau de Kyoto et la prochaine réunion du G8 à Evian. Cette initiative s'articulerait autour de trois démarches majeures : l'élaboration de politiques hydrauliques, leur mise en œuvre dans le respect des exigences de la bonne gouvernance et dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, et leur financement par un Fond International de l'Eau pour l'Afrique »

XXIIe Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique et de France

# SOMMAIRE

LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE DU MAROC	1
LE BILAN GLOBAL DE LA MOBILISATION DE L'EAU	2
LE BILAN DANS LES SECTEURS DES USAGERS	4
LES RETOMBÉES BÉNÉFIQUES DE LA POLITIQUE MAROCAINE DE L'EAU	5
NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU	6
CONCLUSION	12

## LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE DU MAROC

Au Maroc, la maîtrise de l'eau revêt un caractère vital en raison du contexte climatique et hydrologique difficile. Les régimes des précipitations varient d'une région à l'autre tout en restant dominés par une forte irrégularité dans l'espace et dans le temps, de façon saisonnière et inter annuelle.

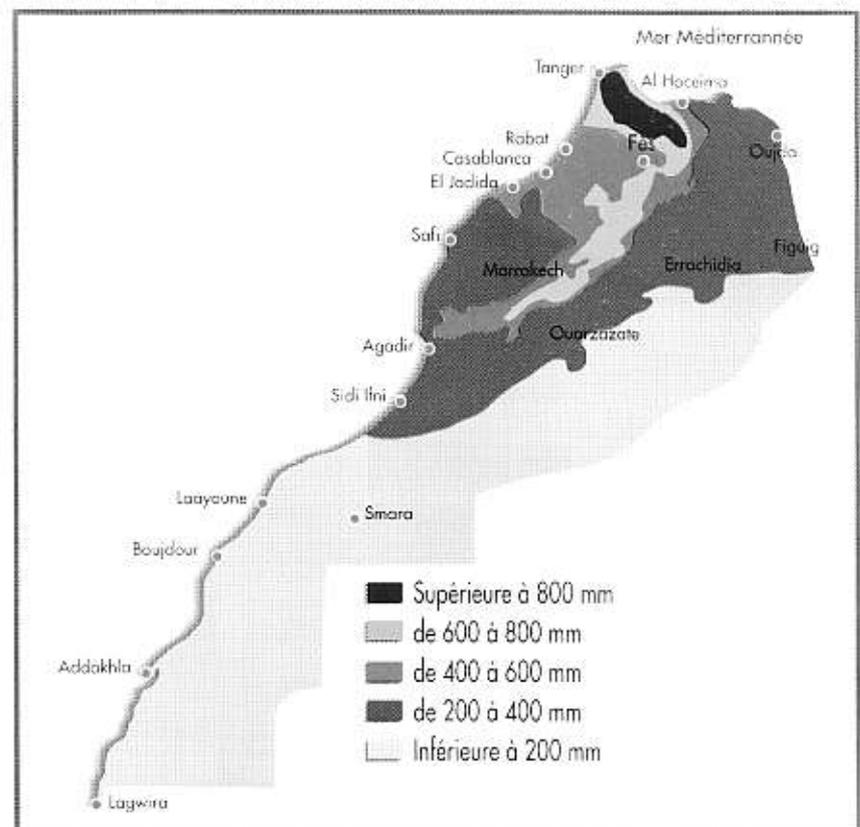
L'alternance de séquences d'années de forte hydraulité et de séquences de sécheresse sévère, pouvant durer plusieurs années, est un caractère marquant des régimes climatiques et hydrologiques.

Les moyennes annuelles des précipitations atteignent plus d'un mètre (1 million de  $m^3$  par  $km^2$ ) dans les zones montagneuses du nord (Rif, Tangérois et Côtiers Méditerranéens Ouest) et moins de trois centimètres ( $300.000 m^3$  par  $km^2$ ) dans les bassins de la Moulouya, du Tensift, du Souss- Massa, des zones sud - atlasiques et de la zone saharienne, soit pratiquement près de 85% de la superficie du Royaume.

Ces précipitations se produisent généralement en deux périodes pluviales, la première en Automne et la seconde en Hiver. Le nombre de

jours pluvieux varie de l'ordre de 30 au Sud du pays à près de 70 au Nord du pays.

Le Maroc a connu plusieurs sécheresses dont une dizaine ont concerné la majeure partie du pays. Les épisodes les plus remarquables des années 1944 - 1945, 1980 - 1985, 1991 - 1995 et 1998-2002 ont intéressé la majeure partie du territoire national pendant une durée pouvant atteindre cinq années successives, constituant ainsi les sécheresses les plus sévères et les plus longues jamais observées depuis que des observations météorologiques et hydrologiques sont effectuées.

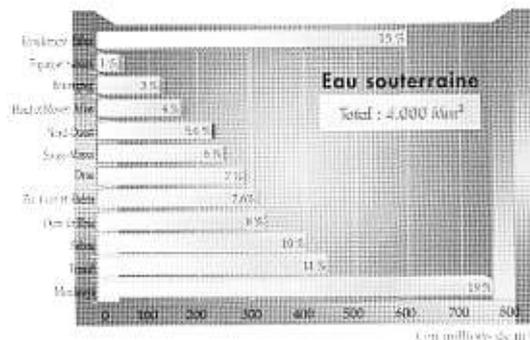
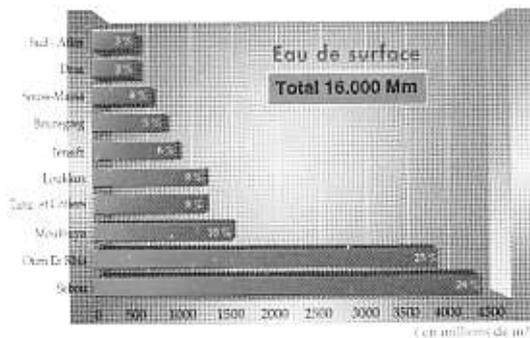


Carte des précipitations du Maroc

Cette répartition inégale, dans le temps et dans l'espace de la pluviométrie et des ressources en eau qu'elle génèrent, impose la construction de grands

barrages réservoirs pour stocker les apports des années humides au profit de leur utilisation en années sèches. Elle impose également, lorsque cela est possible, la réalisation des transferts d'eau des régions favorisées vers les régions déficitaires en eau dans le but de favoriser un développement économique et social équilibré sur l'ensemble du territoire du pays.

Les ressources potentielles susceptibles d'être mobilisées sont évaluées en année moyenne à près de 20 milliards de m<sup>3</sup>, avec près de 16 milliards d'eau de surface et 4 milliards de m<sup>3</sup> d'eau souterraine.



*Répartition des ressources en eau de surface et souterraine*

## LE BILAN GLOBAL DE LA MOBILISATION DE L'EAU

### Les infrastructures

C'est lors des années trente que l'introduction des aménagements modernes a débuté avec la réalisation des premiers grands barrages réservoirs. L'objectif de ces barrages était principalement orienté vers la fourniture d'eau potable, d'eau pour l'irrigation et la production d'électricité.

Jusqu'en **1966**, la politique de mobilisation de l'eau est restée assez timide, puisqu'en **38 ans** n'ont été construits que 16 ouvrages, d'une capacité totale de **2,2 Milliards de m<sup>3</sup>**.

En **1967**, lorsque **FEU SA MAJESTE LE ROI HASSAN II** a fixé l'objectif de l'irrigation de 1 million d'hectares à l'horizon de l'an 2000, une impulsion nouvelle et décisive fut donnée à la politique de construction des grands barrages. Un intérêt particulier a été accordé à la mobilisation des ressources en eau dans les zones arides sud-atlasiques en vue d'assurer leur développement socio-économique.

L'édification alors des barrages Mohamed V, Hassan Addakhil, Mansour Addahbi, et Youssef Ben Tachfine a permis d'assurer la mobilisation des eaux des bassins versants, respectivement de la Moulouya, du Ziz, du Drâa et du Massa, et de créer ainsi de véritables pôles de développement économique et social dans ces régions.



*Barrage Hassan Addakhil*

En vue de favoriser un accès équilibré à l'eau sur l'ensemble du pays, **FEU SA MAJESTE LE ROI HASSAN II** a aussi initié en 1984 le lancement d'un programme de construction de petits et moyens barrages. De nombreux ouvrages ont ainsi été édifiés à travers le Royaume dans les zones dépourvues d'eau souterraine, en vue de répondre à des besoins locaux d'eau potable, d'irrigation ou pour protéger les personnes et les biens publics et privés contre les inondations.

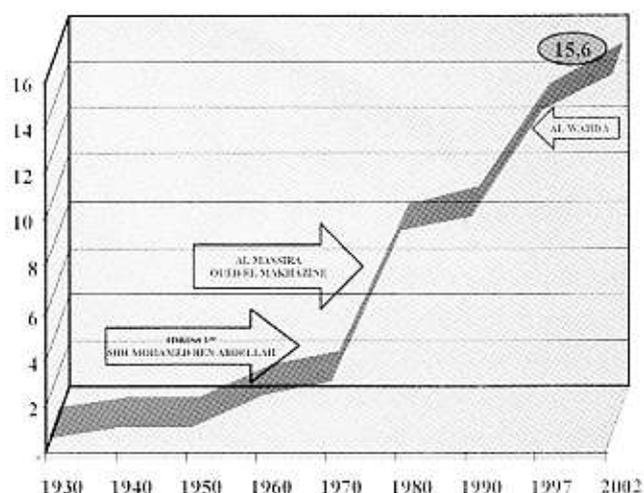
La priorité ainsi donnée, depuis plusieurs décennies, au développement des ressources en eau de surface a permis de doter le pays d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques composé, en **2001**, de **103** grands barrages d'une capacité de stockage de l'ordre de **15,6** **Milliards** de  $m^3$  et de **13** **systèmes** de transfert d'eau d'une longueur totale de près de **785 km** et d'une capacité totale de transport de **175  $m^3/s$** .

L'effort de mobilisation a également concerné les eaux souterraines. Les

efforts entrepris depuis 1961 ont permis un développement sans précédent de l'exploration et de l'exploitation de l'eau souterraine. La réalisation d'un linéaire moyen de 45 km par an en puits et forages d'eau a permis de disposer d'un volume de près de **2,87** **Milliards** de  $m^3$  par an.

Dans l'ensemble, et conformément aux conclusions des études de planification engagées depuis l'indépendance, les infrastructures hydrauliques destinées à la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine permettent de disposer, en année d'hydraulicité moyenne, d'un volume global de l'ordre de **13,7** **Milliards** de  $m^3$ .

Milliards de  $m^3$



*Evolution de la capacité totale des retenues de barrages*

### L'eau potable

Les efforts consentis au cours des trois dernières décennies en matière de mobilisation des eaux ont permis, d'améliorer d'une manière continue la desserte en eau potable des populations urbaines. En effet, la capacité de production d'eau potable pour les agglomérations urbaines a été multipliée par **8** entre **1972** et **2001**, atteignant **1300 millions de m<sup>3</sup> /an.**

Les barrages participent actuellement à hauteur de **69 %** à la satisfaction de l'alimentation en eau potable et industrielle. Cette part ira encore en augmentant dans l'avenir pour faire face à des besoins qui croissent de **3 %** en moyenne par an.

Pour relever le service de l'eau potable en milieu rural au même niveau que celui du milieu urbain, l'année 1995 a connu le lancement d'un vaste programme d'Approvisionnement groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) qui bénéficiera à **31.000** localités rurales abritant une population totale de l'ordre de **11 millions** d'habitants.

Le dessalement de l'eau de mer est devenu une réalité avec la réalisation au sud du pays de l'usine d'approvisionnement de Laâyoune et

celle de Boujdour, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour l'avenir.

### L'irrigation

L'agriculture irriguée, qui s'étend à fin **2002** sur une superficie de plus **d'un million d'hectares**, représente en année moyenne **45 %** du produit intérieur brut agricole. Cette valeur peut atteindre **75 %** en année sèche. En terme de production, l'agriculture irriguée représente **30 %** de la production nationale, **75 %** des exportations agricoles et un tiers des emplois en milieu rural. Dans l'ensemble, la part du secteur agricole dans le produit intérieur brut du pays fluctue entre **10 et 20 %** environ selon l'hydraulicité de l'année.

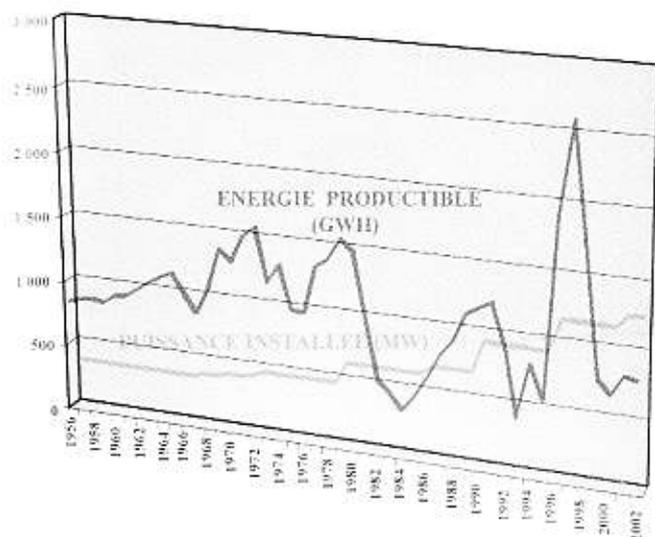


*Périmètre irrigué*

### La production d'énergie hydro-électrique

L'association d'usines hydroélectriques à de nombreux barrages a permis d'accroître la production d'électricité, et de contribuer d'une manière

substantielle à la satisfaction des besoins énergétiques du pays, valorisant ainsi les potentialités naturelles du Maroc. La production d'énergie hydroélectrique peut atteindre en année hydrologique normale plus de 20 % de la production totale d'électricité du pays.



*Evolution de l'énergie produite et de la puissance installée*



*Barrage Al Massira*

## *LES RETOMBÉES BÉNÉFIQUES DE LA POLITIQUE MAROCAINE DE L'EAU*

### **L'aménagement du territoire et l'eau**

Le patrimoine en infrastructures hydrauliques a d'abord été harmonieusement réparti sur le territoire national contribuant ainsi à favoriser un développement régional équilibré. La mobilisation de l'eau a efficacement accompagné l'extension de l'urbanisation. De grandes villes comme Tanger, Casablanca, Rabat, El Jadida, Tétouan, Nador, Safi et Al Hoceïma sont alimentées essentiellement avec de grandes adductions régionales à partir des eaux de surface de retenues de barrages.

D'autres villes comme Marrakech, Fès, Meknès, Taza, Kénitra, Agadir, Oujda et Laayoune sont approvisionnées à partir de champs captants d'eau souterraine et d'eau de surface de retenues de barrages. De longues adductions de transport d'eau sont de plus en plus associées aux barrages pour rapprocher l'eau de l'utilisateur urbain et rural.

Le développement de l'irrigation a servi de catalyseur à l'évolution de nombreuses régions rurales du pays où de véritables pôles de développement ont vu le jour et transformé les économies traditionnelles des régions concernées.

Dans le même sens, l'eau a accompagné le développement industriel du pays. Des pôles industriels importants comme ceux associés aux industries de transformation du phosphate ou à l'agro-industrie ont

largement bénéficié de l'effort de mobilisation de l'eau.

### **La maîtrise des phénomènes hydrologiques extrêmes**

L'une des caractéristiques majeures du climat du Maroc est le caractère structurel de l'occurrence de périodes de sécheresse. En vue de tenir compte de cette contrainte, les grandes retenues de barrages ont été dimensionnées pour assurer une maîtrise des apports d'eau lors des années humides en vue de leur utilisation durant une, voire deux années successives moins humides. Cette régularisation inter annuelle des eaux mobilisées permet de faire face à des séquences d'années de sévère sécheresse en assurant l'approvisionnement en eau potable du pays et sans trop affecter sa production agricole.

De même, les barrages jouent un rôle essentiel dans la maîtrise des crues. Ils permettent d'atténuer les effets des crues dévastatrices générées au niveau des grands bassins en assurant le laminage des débits maximaux des crues, et leur évacuation dans les meilleures conditions de sécurité pour les populations, les infrastructures et les biens des habitants situés à l'aval.

### **Le renforcement et le développement des capacités nationales**

L'œuvre accomplie dans le domaine de l'hydraulique a permis d'améliorer le savoir-faire national dans le domaine des études et de la réalisation des barrages contribuant à l'émergence d'une expertise nationale de l'eau tant dans le secteur public que privé.

Le soutien et les encouragements apportés aux bureaux d'études nationaux ont favorisé l'émergence d'un secteur privé performant dans la consultation en technique hydraulique. Cette dynamique de progrès a également intéressé l'entreprise marocaine de travaux publics qui, en participant à la construction des grands barrages, a acquis une indéniable expérience dans la réalisation des grands travaux de génie civil.

Dans le même sens, les administrations et les organismes publics ont renforcé leurs capacités et consolidé leurs acquis, constituant aujourd'hui des entités opérationnelles en mesure de gérer le présent et de préparer le pays à faire face aux défis de gestion de l'eau du futur.

---

## *NOUVELLE STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU*

---

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis, les efforts à fournir sont importants eu égard aux problèmes que le secteur de l'eau affrontera dans l'avenir. La nouvelle stratégie de développement des ressources en eau sous l'appui éclairé et la haute sollicitude de **SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI**, dans le cadre d'une gestion durable est en cours de mise en place actuellement au Maroc.

Elle est basée sur la décentralisation de la gestion de l'eau, l'implication des usagers et la consolidation de l'effort de planification, de mobilisation, d'économie d'eau et de protection des ressources en eau.

Pour concrétiser ce choix politique, le secteur de l'eau a été rehaussé au plus haut niveau, avec la mise en place au sein du gouvernement actuel, du **Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau**.

Les principaux axes de base de cette nouvelle stratégie sont décrits ci-après :

### **La maîtrise de l'évaluation des ressources en eau**

L'effort déjà déployé en matière de connaissance et d'évaluation des ressources en eau, doit être renforcé et consolidé par l'introduction de nouvelles technologies dans toutes les étapes du processus d'évaluation avec :

- La rationalisation et la modernisation des réseaux de suivi quantitatif et qualitatif ;
- L'élaboration de bases de données et de systèmes d'information géographique ;
- La conception et la mise en œuvre des outils de modélisation mathématique des ressources en eau ;
- Le développement de l'utilisation des techniques d'investigation comme la télédétection, l'hydrologie isotopique, les nouvelles techniques de la géophysique... ;
- La poursuite de l'effort de reconnaissance des nappes d'eau souterraine profondes et la mise en place d'un important programme d'exploitation des réservoirs profonds.



*Forage d'eau  
Province de Bojdoor*

### **La consolidation du processus de planification**

Les plans directeurs d'aménagement intégré de différents bassins du Royaume ont pour la majorité été approuvés par le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat. Ceux-ci, s'inscrivant dans un processus dynamique de planification, seront comme le précise la loi, revus et actualisés en temps opportun pour tenir compte de nouvelles données hydrologiques et socio-économiques.

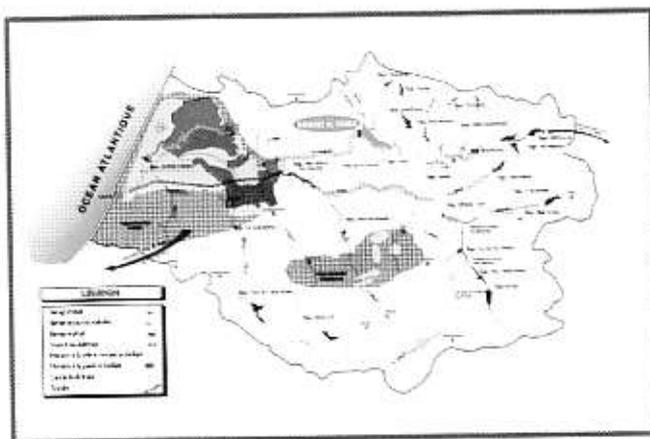
Par ailleurs, pour doter d'une force de loi les plans d'aménagement intégré des ressources eau, la définition par voie réglementaire de leur contenu et leurs méthodologies d'élaboration sont en cours. De même, l'affirmation de leur supériorité hiérarchique par rapport aux autres documents sectoriels est en cours d'étude.

Pour une vision intégrée et concertée à l'échelle nationale, le plan national de l'eau qui s'appuie sur les plans

régionaux est en cours de préparation, en vue d'être présenté au prochain Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat. Actuellement, il est accompagné par l'établissement d'autres études de grande envergure telles que :

- le plan directeur de protection contre les inondations ;
- le plan directeur de protection de la qualité de l'eau ;
- la tarification de l'eau brute.

Le processus de planification en cours, considère le phénomène de sécheresse comme une donnée structurelle de la gestion des ressources en eau au Maroc. L'objectif étant de sécuriser l'approvisionnement en eau des populations et éviter à l'avenir, des mesures exceptionnelles nécessitant généralement des investissements coûteux.



*Bassin du Sebou*

## La poursuite de la mobilisation des ressources en eau

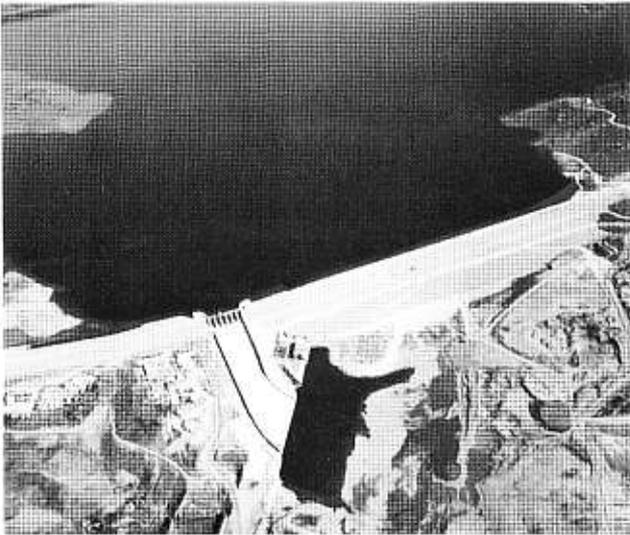
Les différents plans de développement intégré des ressources en eau élaborés ont abouti à un programme ambitieux de mobilisation de l'eau par :

- la réalisation d'un grand nombre de barrages pour renforcer davantage le potentiel actuellement mobilisé. Il faut souligner cependant, qu'il s'agira d'ouvrages de plus en plus complexes et coûteux ;
- le dégagement supplémentaire d'eau souterraine par le biais d'un vaste programme de recherche et d'exploration, notamment les nappes profondes ;
- l'instauration d'une solidarité inter-régionale en matière d'eau obtenue grâce à des transferts d'eau, depuis les régions excédentaires vers les régions déficitaires, pour assurer un développement équilibré et harmonieux de toutes les régions du Royaume.

Vu le contexte de rareté, l'effort d'accroissement des ressources en eau portera également sur la réutilisation des eaux usées, le dessalement de l'eau de mer et la valorisation des eaux de crues par épandage.

La protection de la qualité de l'eau et la lutte contre sa pollution sera considérée comme une action prioritaire dans la sauvegarde des ressources en eau. Une approche globale dans un cadre concerté, associant les différents intervenants, sera mise en œuvre pour améliorer le secteur d'assainissement des eaux au Maroc. L'application et la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi 10-95 sera bénéfique dans ce sens.

De même, la lutte contre l'envasement des retenues de barrage devra être considérée comme un axe essentiel dans la politique de développement des ressources en eau. Pour cela, elle doit s'inscrire dans le cadre d'une politique volontariste d'aménagement des bassins versants.



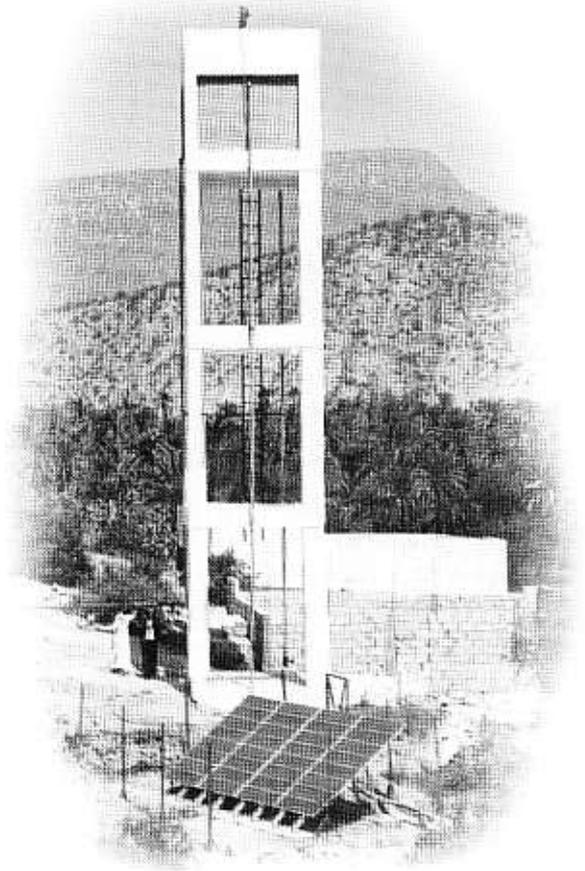
*Barrage Al Wahda*

### **Généralisation de l'accès à l'eau potable des populations rurales**

Si l'approvisionnement en eau potable du milieu urbain a enregistré des acquis importants, celui du milieu rural souffre d'un sérieux retard. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural ne dépassait guère 20 % en 1994.

Pour remédier à cette situation, un vaste programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales a été élaboré et mis en exécution à partir de 1995. Ce programme, d'un coût d'investisse-

ment important, vise la généralisation de l'accès à l'eau potable pour 90 % des populations rurales en 2007.



*Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales*

### **Développement de la gestion de la demande en eau**

La stratégie de répondre à la demande en eau par un accroissement de l'offre, poursuivie jusqu'à maintenant, a commencé à montrer ses limites du fait de la rareté de la ressource en eau et de l'augmentation du coût de sa mobilisation. Aussi, le développement de la gestion de la demande devient dorénavant une nécessité.

Les opportunités d'économie d'eau et de leur valorisation sont très importantes et peuvent avoir un effet déterminant dans les bilans d'eau et sur les échéanciers d'investissement pour le développement de nouvelles ressources.

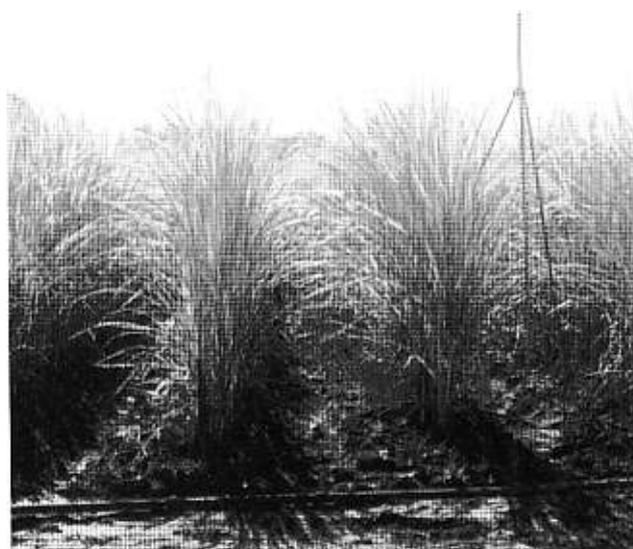
Actuellement, les pertes d'eau dans les infrastructures de production et de distribution de l'eau potable et de l'irrigation représentent des volumes considérables. Les efficacités globales au niveau de ces deux utilisations sont respectivement de 60 % et 55 %.

La gestion de la demande, qui constitue désormais un axe essentiel de la politique nationale de l'eau, doit être axée principalement sur les actions suivantes :

- organisation des agriculteurs en associations d'usagers dans le but de confier la responsabilité de la gestion des réseaux aux bénéficiaires ;
- mise en place de programmes d'amélioration des réseaux de distribution d'eau potable ;
- développement de l'utilisation des techniques d'irrigation économes en eau ;
- adoption de systèmes tarifaires incitatifs à l'économie de l'eau ;
- réalisation de campagnes d'éducation et de sensibilisation des usagers et du public en général.



*Canal d'irrigation*



*Technique d'irrigation économe d'eau*

### **Décentralisation et concertation : deux nouveaux concepts de la gestion de l'eau**

Le développement durable des ressources en eau, dans un contexte marqué par la rareté et par un accroissement accru de la demande, ne peut être atteint que par une implication directe de tous les intervenants et particulièrement les usagers dans toutes les étapes du processus du développement.

Conscient de cette impérative, le Maroc a mis en place une démarche décentralisée et participative de la gestion des ressources en eau. Cette démarche institutionnalisée par la nouvelle loi sur l'eau se manifeste à tous les niveaux:

- Au niveau national, le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat constitue une institution supérieure chargée de définir les orientations générales de la politique de l'eau du pays. Cet organe est composé des représentants de l'ensemble des intervenants dans le secteur de l'eau (administrations, élus, usagers, etc ...);
- Au niveau régional, la création des Agences de Bassins vient concrétiser le processus de concertation en matière de gestion déconcentrée de l'eau. Dans leurs conseils d'administration, sont représentés tous les usagers intervenant dans la gestion de l'eau;
- Les Agences de Bassins considérées comme institution au cœur de la gestion des ressources en eau, seront à l'avenir dotées de moyens nécessaires pour en faire de véritables entités de gestion. Les adaptations et les ajustements institutionnels et réglementaires nécessaires seront apportés pour rendre leur action plus efficace;
- Au niveau local, les Commissions Provinciales de l'Eau sont créées pour une participation active dans la gestion de l'eau de tous les partenaires concernés.

### **La tarification de l'eau**

Durant les trente dernières années, d'importants investissements ont été consentis par les pouvoirs publics pour sécuriser l'approvisionnement en eau

du pays. Les coûts de mise à disposition de l'eau supportés par l'Etat n'ont aucune traduction au niveau des tarifications appliquées aux usagers. Ces tarifs adoptés ne comprennent pas en effet les coûts des investissements, ni même parfois la totalité des frais d'entretien et de fonctionnement des infrastructures.

Une importante étude de tarification de l'eau est actuellement en cours, elle vise la mise en place de structures tarifaires judicieuses indispensables à l'instauration d'une gestion durable des ressources en eau, dont les principaux objectifs sont :

- permettre l'accès à l'eau potable à toute la population du pays et en particulier celle à revenu modeste;
- réaliser des économies d'eau en pénalisant le gaspillage;
- permettre aux organismes chargés de la production et de la distribution de l'eau, de dégager des ressources financières nécessaires aux nouveaux investissements.

L'adoption d'une tarification progressive dans le secteur de l'eau potable a déjà montré son efficacité dans l'économie de l'eau dans ce secteur.

### **Le dispositif réglementaire**

Le développement des outils institutionnels, réglementaires et économiques est un atout majeur pour garantir une gestion durable et conservatrice des ressources en eau. Ainsi, la dynamisation de la loi 10-95 sur l'eau et la mise en œuvre des textes d'application promulgués et ceux en cours ou prévus, aura pour objectif le renforcement de l'organisation de la

gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne les axes suivants :

- la domanialité publique de l'eau ;
- la mise en oeuvre d'une planification intégrée de l'aménagement et de la répartition des ressources en eau ;
- la protection de la santé de l'homme et de l'environnement par la réglementation des activités susceptibles de polluer les ressources en eau ;
- la répartition rationnelle des ressources en eau en période de sécheresse ;
- la consolidation de la valeur économique de l'eau ;
- l'encouragement de l'intervention du secteur privé dans la gestion de l'eau à travers le régime des concessions.

---

### CONCLUSION

---

Le Maroc est caractérisé par un contexte hydrologique sévère, marqué par une forte irrégularité des disponibilités en eau dans le temps et dans l'espace. Le potentiel en ressources en eau qui avoisine déjà le seuil de 1000 m<sup>3</sup>/hab/an se situerait à moins de 500 m<sup>3</sup>/hab/an vers 2025.

La politique de l'eau adoptée jusqu'à présent, ayant été basée essentiellement sur la construction de barrages, a permis de doter le pays d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques. Ainsi, l'approvisionnement en eau potable de la population urbaine est sécurisé, de même la production agricole dans les périmètres irrigués contribue dans une

grande proportion à la sécurité alimentaire du pays.

Malgré ces progrès, le secteur de l'eau connaît encore de sérieux problèmes qui pourraient se répercuter sur la sécurité hydrique et alimentaire du pays, si une gestion des ressources en eau globale et intégrée n'est pas adoptée. Ces problèmes concernent particulièrement l'alimentation en eau potable des populations rurales, la préservation et la protection de l'infrastructure hydraulique, la valorisation de l'eau et la détérioration de la qualité de l'eau.

Les bases d'une nouvelle politique peuvent être résumées de la manière suivante :

- amélioration de la connaissance des potentialités des ressources en eau et leurs caractéristiques. Un effort important doit être réalisé pour améliorer la connaissance des ressources en eau particulièrement les ressources souterraines profondes et gérer au mieux les situations de sécheresses ;
- consolidation de la gestion de l'offre qui vise à mobiliser les ressources en eau renouvelables non encore mobilisées y compris les ressources dit non conventionnelles pour sécuriser les besoins en eau du pays ;
- promotion de la gestion de la demande en eau pour mieux valoriser les ressources en eau déjà mobilisées et éviter les pertes d'eau et la dégradation de l'environnement ;
- amélioration du cadre institutionnel et juridique pour asseoir une base solide

pour la mise en place d'une gestion décentralisée, concertée et intégrée des ressources en eau et assurer un développement cohérent et durable du secteur de l'eau ;

- protection de l'environnement naturel par la mise en place de mécanismes financiers réglementaires et juridiques pouvant stimuler la préservation et la protection des ressources en eau ;

- la mise en place d'un cadre institutionnel moderne qui permettra de réglementer l'élaboration et la réalisation de plans d'action, pour atténuer les impacts négatifs et permettre de sauvegarder au moins les revenus des populations affectées ;

- participation accrue du secteur privé et des usagers d'eau dans la gestion des ressources en eau et dans le financement de l'infrastructure hydraulique.